

**BROMOCAL CONCENTRE**Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement
Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.**1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**Nom du produit/substance **BROMOCAL CONCENTRE**

Utilisation Fabrication d'appâts rodenticides

Fournisseur Arysta LifeScience SAS
BP 80 Route d'Artix
64150 Noguères - FranceTéléphone : + 33 (0)5 59 60 92 92
Télécopie : + 33 (0)5 59 60 92 99
Contact : support_msds_eame@arystalifescience.com
Site Internet : <http://www.arysta-eame.com>Numéros d'urgence
Toxico vigilance + 33 (0)5 59 60 92 25 (heures ouvrables).
Accident transport + 33 (0)5 59 60 92 92 (heures ouvrables).
Centre antipoison PARIS + 33 (0)1 40 05 48 48**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Risques physico-chimiques Aucun

Risques pour la santé Toxique en cas d'ingestion.

Risques pour l'environnement Aucun

Autres dangers Aucun


3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Concentré liquide pour fabrication d'appâts (CB)
Bromadiolone 2.6 g/L

Nom chimique	N° CAS	N° EINECS N° CE	Classification	Concentration (%)
Bromadiolone	28772-56-7	249-205-9	T+ R61, R26/27/28, R48/23/24/25, N R50/53	0.27

*Pour le texte complet des phrases R, voir chapitre 16.***4 - PREMIERS SECOURS**

Consignes générales Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR BROMOCAL CONCENTRE fr	INDICE DE REVISION : 05	DATE : 18/09/2009
	BROMOCAL CONCENTRE Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.		

possible de l'étiquette.

Inhalation	Aérer au maximum le sujet. Alerter un médecin par précaution.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec une solution oculaire ou de l'eau claire, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 à 15 minutes. Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur persiste.
Contact avec la peau	Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir.
Points particuliers à l'attention du médecin	Ce produit est un anticoagulant. <u>Antidote</u> : Vitamine K1 (phytoménadione).

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinctions recommandés	Poudre, mousse, eau pulvérisée.
Moyens d'extinctions à éviter	Jet d'eau.
Risques particuliers	Par décomposition thermique, risque de formation de gaz toxique (Oxyde de carbone, acide bromhydrique).
Mesures particulières de protection	Le personnel d'intervention doit être équipé de masques, d'appareils respiratoires autonomes. Contenir toutes les eaux ou matériaux d'extinction pour les éliminer en toute sécurité.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Porter des équipements de protection individuels adaptés et éloigner les personnes non protégées. Eloignement des sources de combustion, d'inflammations et bloquer les apports d'oxygène (ventilation)
Précaution pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant (sépiolite). Il est recommandé que les réserves de matériaux absorbants soient suffisantes pour faire face à tout déversement raisonnablement prévisible. Protéger les égouts des déversements potentiels afin de minimiser les risques de pollution. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout. Contacter les autorités compétentes lorsqu'une situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement. Dans le cas d'un déversement dans l'eau, empêcher la dispersion du produit au moyen d'un dispositif de barrage adéquat.
Méthodes de nettoyage	Récupérer les produits contaminés sur la surface concernée,

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR BROMOCAL CONCENTRE fr	INDICE DE REVISION : 05	DATE : 18/09/2009
	BROMOCAL CONCENTRE Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.		

mettre en fût pour envoi en centre de traitement spécialisé agréé pour incinération.
 Laver à l'eau la surface contaminée et récupérer les eaux de lavage pour traitement.
 Recouvrir la zone contaminée au moyen de matières absorbantes telles que sable ou sépiolite.
 Voir section 8 pour la protection du personnel et section 13 pour l'élimination des déchets.

Points particuliers

(voir au cas par cas)

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Porter un vêtement de protection approprié, des gants adéquats (de type Nitrile), des lunettes ou un pare-visage.
 Eviter tout contact de la peau, des yeux ou des vêtements avec le produit, qu'il soit neuf ou usagé.
 De bonnes conditions d'hygiène corporelle et de propreté du lieu de travail doivent être respectées.
 Se laver abondamment les mains après chaque utilisation.

Stockage

Ne pas laver les vêtements de travail avec le linge domestique.
 Conserver dans un récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.
 Stocker sous abri, dans un local approprié, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition, à une température < 35 °C.
 Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.
 Ne pas stocker de préférence dans des endroits où la température risque de descendre en dessous de -5° C.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Disposition générale

Lors de l'utilisation se référer en priorité aux informations figurants sur l'étiquette.

Valeurs limites d'exposition
 Contrôle de l'exposition
 professionnelle

Non déterminé.

Protection respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

Protection des mains

Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques, résistants aux solvants organiques.

Protection des yeux

Porter de préférence un masque ou un pare visage et à défaut des lunettes de protection.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés couvrant toutes les parties du corps.

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.



BROMOCAL CONCENTRE

Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Respecter la réglementation communautaire et nationale en matière d'environnement.
Respecter le code de l'environnement.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide épais rouge foncé
Odeur	Non spécifique
pH	NA
Point / Intervalle d'ébullition	NA
Point éclair	NA
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Propriétés explosives	Dangers d'explosion pratiquement nuls dans les conditions de stockage recommandées au point 7.
Propriétés comburantes	/
Pression de vapeur	/
Densité relative	1.035 environ
Solubilité	
- Eau	Miscible à l'eau en toutes proportions.
- Solvants organiques	Miscible à certains solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau	/
Viscosité	/
Densité de vapeur	/
Taux d'évaporation	/
Autres informations	/

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter	Eviter le stockage à une température > 35°C dans un endroit confiné.
Matières à éviter	Eviter le contact avec les oxydants forts et réducteurs forts
Produit de décomposition dangereux	Voir point 5.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (bromadiolone)	
par ingestion (rat femelle)	DL ₅₀ = 1.125 mg/kg
par contact avec la peau (lapin)	DL ₅₀ = 9.4 mg/kg
par inhalation (rat)	CL ₅₀ = 0.43 µg/L
Irritation de la peau	Non irritant
Irritation des yeux	Légèrement irritant
Sensibilisation de la peau	Non sensibilisant

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.



BROMOCAL CONCENTRE

Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.

Toxicité subchronique	90 jours, chiens : LOAEL, = 20 µg/kg pc/jour, NOAEL = 8 µg/kg pc/jour
Toxicité chronique	Pas d'effets cancérogènes
Cancérogénicité	
Tératogénicité	Effet tératogène possible
Reproduction (développement et fertilité)	Aucun effet mis en évidence
Effets mutagènes	Pas d'effets mutagènes.
Autres	/

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité	
Toxicité pour les organismes aquatiques (aigüe et chronique) (bromadiolone)	CL ₅₀ (96 h) Truite arc-en-ciel = 1.4 mg/L CE ₅₀ (48 h) Daphnie = 0.24 mg/L
Toxicité pour les oiseaux Toxicité pour les abeilles	DL ₅₀ orale Colin de Virginie) = 138 mg/kg pc/j Donnée
Toxicité pour les micro-organismes et macro-organismes du sol (bromadiolone)	DT50 sol, labo : 1.8 à 7.4 jours pour 4 sols
Mobilité	Mobilité possible, dépendante du type de sol.
Persistance et dégradabilité	DT ₅₀ = 53 jours
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation dans les organismes aquatiques.
Résultats de l'évaluation PBT	N/A
Autres effets nocifs	/.

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.



BROMOCAL CONCENTRE

Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.

13 - CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION:

Produit/emballage

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.
 L'incinération doit être pratiquée dans centre de traitement spécialisé.
 Eliminer le produit et son emballage avec soin et de façon responsable.
 Ne pas jeter à proximité des mares, des cours d'eau, des fossés, ou dans les égouts.
 Laver les surfaces en contact à l'eau et récupérer l'eau de lavage pour traitement.
 Veiller à respecter la réglementation en vigueur.
 Le récipient vide, non nettoyé reste considéré comme une matière dangereuse.


Produit de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux naturelles
 Nettoyer les appareils sur le lieu d'épandage et éliminer les eaux en les pulvérisant sur la zone de traitement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	RID/ADR (Terrestre)	IMDG (Maritime)	OACI/IATA (Aérien)
Numéro O.N.U	3026	3026	3026
Classe	6.1	6.1	6.1
Code/Point spécifique	T6		
Groupe emballage	I	I	I
Polluant marin (O/N)		N	
Nom d'expédition	Pesticide coumarinique liquide toxique (Bromadiolone)		

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR BROMOCAL CONCENTRE fr	INDICE DE REVISION : 05	DATE : 18/09/2009
	BROMOCAL CONCENTRE Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.		

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon la législation nationale et le certificat d'homologation.




Phrases de risque	R25 : Toxique en cas d'ingestion.
Conseils de prudence	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S37 : Porter des gants appropriés. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Phrases SP	SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Sp02 : Laver tous les équipements de protection après application.

Etiquetage selon les Directives 67/548/CE et 99/45/CE modifiées.



Phrases de risque	R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Conseils de prudence	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S37 : Porter des gants appropriés. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Phrases SP	SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR BROMOCAL CONCENTRE fr	INDICE DE REVISION : 05	DATE : 18/09/2009
	BROMOCAL CONCENTRE Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.		

Sp02 : Laver tous les équipements de protection après application.

Autres prescriptions

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs :

Maladies professionnelles :

Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7.

Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale :

Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)


Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Protection de l'environnement :

Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : 1131

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.

 Arysta LifeScience	REFERENCE : ALS FR BROMOCAL CONCENTRE fr	INDICE DE REVISION : 05	DATE : 18/09/2009
	BROMOCAL CONCENTRE Fiche de Données de Sécurité selon l'Annexe II du Règlement Européen n°1907/2006 R.E.A.C.H.		

16 - AUTRES INFORMATIONS

Délai de ré-entrée sur les parcelles traitées :

Dans l'attente de la révision des substances et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Etude de la Toxicité, concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de **6 heures** après la fin de la pulvérisation
- cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de **8 heures** après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de **24 heures** après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de **48 heures** après la fin de la pulvérisation.

Les phrases suivantes représentent les phrases R en toutes lettres des ingrédients (cités au chapitre 3) :

R26/27/28 : Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R48/23/24/25 : Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

* Paragraphe modifié lors de la dernière mise à jour.